

La juge Portier : Nique la France, mais pas Touche à l'islam



Sophie Portier, présidente de la Cour d'Appel : relaxe pour les "Nique la France", 22.000 euros d'amende et de dommages et intérêts pour Pascal Hilout et Pierre Cassen pour crime de lèse-islam...

La justice française continue à rendre des verdicts à la partialité scandaleuse. L'Agrif, qui avait déposé plainte contre le livre "Nique la France" du sociologue Saïd Bouamama (payé par nos impôts) de la clique des Indigènes de la République, vient d'être déboutée en cours d'appel, après l'avoir été devant la 17e chambre.

Rappelons que cette même 17e chambre, qui avait demandé la relaxe de ceux qui injurient grossièrement la France, avait

condamné, en première instance, Pascal et Pierre à 12.200 euros d'amende et de dommages et intérêts, le procureur Aurore Chauvelot ayant même requis de la prison avec sursis contre eux.

Il est par ailleurs intéressant de constater que la présidente de la Cour d'Appel de Paris, Sophie Portier, qui a confirmé la relaxe de la clique des Indigènes, était cette même femme qui avait présidé le procès en appel de Pascal et Pierre. Rappelons son verdict : confirmation du premier verdict, et condamnation de nos deux amis à 1500 euros de frais de justice aux six associations qui avaient déposé plainte contre eux, soit la somme de 9000 euros en plus.

Vision de la justice, selon les juges de la 17e chambre, mais aussi ceux de la Cour d'Appel, présidée par Sophie Portier : crachez sur la France, vous ne risquez rien, mais pas touche à l'islam, sinon lourdes condamnations !

On remarquera, outre Sophie Portier, présidente de la Cour d'Appel, qu'on retrouve deux noms semblables dans toutes ces affaires : celui de la féministe dégénérée Christine Delphy, qui défend le voile islamique, et avait témoigné (fort laborieusement) contre Pascal et Pierre. Et celui de l'ineffable avocat des Indigènes de la République et du CCIF, Henri Braun, qui, en appel, contre nos amis, avait joué les cafteurs, montrant que nous avions, selon lui, publié une photo d'une voilée dans le tribunal, ce qui serait interdit (la photo, pas le voile, selon lui). Il avait fait un flop mémorable, et avait subi une autre humiliation, quand Pierre avait refusé de répondre à une de ses questions, avec l'accord des juges, tout simplement parce qu'elle était hors sujet.

<https://www.youtube.com/watch?v=Rk4VApEL0P4>

Quand on pense au coup de gueule du député Henri Guaino, à l'Assemblée nationale, contre certains juges, on ne peut s'empêcher, quand on lit le verdict honteux du procès contre Bouamama, commenté par l'Agrif, et qu'on redécouvre les raisons ahurissantes de la lourde condamnation de nos amis (voir ci-dessous), qu'il y vraiment quelque chose de pourri dans la justice de ce pays.

À la cour d'appel de Paris pas d'arrêt contre « Nique la France » !



Par arrêt de ce jour, la cour d'appel de Paris, présidée par Mme Sophie Portier, a confirmé l'ahurissante relaxe accordée par le tribunal de 1^o instance aux semeurs de haine de « **Nique la France** ».

L'AGRIF poursuivait Saïd Bouamama, l'auteur des textes du livre *Nique la France* et Saïdou, l'auteur du morceau de rap sous le même titre vendu simultanément, tous deux algériens tout comme leur chef de file, l'islamo-gauchiste Houria Bouteldja, présidente du PIR (Parti des Indigènes de la République).

Rappelons que le livre consiste d'une part en un texte de furieux fatras idéologique élaboré par Bouamama, payé pour ce genre de travail par notre Education Nationale. On ne s'étonne pas d'y voir cité comme inspirateur l'extrémiste musulman américain Malcolm X. D'autre part il est illustré par 95 photos d'individus tendant tous selon la même gestuelle le doigt dit « d'honneur » signifiant leur commun idéal : **Nique la France !**

Sur le « tee-shirt » de l'un d'eux, l'inscription « solidarité avec les militants d'Action Directe ».

Mais le juge d'instruction de notre plainte, l'acceptant pour le texte, avait néanmoins refusé que les photos soient l'objet du procès...

Rappelons que le mois dernier, Billal Fassi, l'auteur d'un des attentats-suicides au stade de France, avait tenu à propager auparavant sa photo sur Facebook dans la même gestuelle et avec la mention mimétique « **Nique la Police** ».

Rappelons encore qu'à la même période, dans le journal *Le Monde* du 10 novembre, sous la plume de l'universitaire Emmanuel Debono, cinq ans après l'AGRIF, on découvrait enfin le racisme authentique sous couvert d'antiracisme, de cette

mouvance « faisant du blanc la figure de l'opprimeur ». Debono en notait aussi le renforcement par un évident antisémitisme.

Alors que le gouvernement a voulu exalter la solidarité patriotique en réaction au terrorisme ;

alors qu'il a convié à ressortir nos drapeaux (certes avec le mauvais goût de pavoiser plutôt que de mettre en berne) ;

voilà qu'à la Cour d'appel, au cœur historique même de notre patrie, à deux pas de la Sainte Chapelle, ont donc pu triompher les racistes de « Nique la France », puisqu'à nouveau l'AGRIF, seule à les avoir poursuivis, a été déboutée.

Cela est consternant, affligeant. Ce n'est pas tant l'AGRIF qui perd un procès, c'est sur la France que l'on peut donc cracher impunément.

« **Nique la France !** » On a osé prétendre devant le tribunal et la Cour que « niquer » n'avait qu'une signification de douceur. Au mépris sarcastique et jubilatoire le plus total de ce que tout le monde sait de ce mot et du geste qui l'accompagne.

Certains ont pu penser que cette victoire, accordée aux idéologues de la France à niquer, entraînerait désespoir et décision d'abandon de toute action judiciaire. L'AGRIF continuera pourtant.

Pour qu'il soit au moins acté pour l'histoire qu'une grande association défendant selon la loi, la France et les Français de toutes races et religions, injuriés parce que Français, n'aura pas accepté sans réagir l'impunité devant l'institution judiciaire, des racistes de la haine anti-française.

À chacun sa conscience :

– La leur à ceux qui entendent laisser se propager impunément un appel ignoble .

– À nous, tout simplement, l'honneur élémentaire des Français de toutes origines à toutes les époques de ne pas subir : *Nique la France !* Jamais !

Aucun patriote, aucun résistant dans notre longue histoire nationale n'aurait accepté cela.

Au Palais de Justice l'AGRIF a porté l'honneur de la France.

PROCES DE L'AGRIF DEVANT LA 17e CHAMBRE

Procès de l'AGRIF contre « Nique la France »



Hier, 20 janvier, 17° chambre du Tribunal correctionnel à

Paris.

Quatre ans pour en arriver au procès ! Bien sûr, sans illusions, la magistrature étant ce qu'elle est dans le cadre des orientations du pouvoir politique et de l'idéologie dominante.

J'assume la décision de ce procès comme des autres, car il s'agit de ne pas laisser passer l'injure, la haine, sans marquer notre refus, notre résistance. Pour l'honneur de notre patrie, de notre peuple. Ce que nous poursuivions hier de « Nique la France », c'était d'abord le livre du « sociologue » Saïd Bouamama, de nationalité algérienne, payé à l'université de Lille pour animer une ZEP (zone d'expression populaire).

Dans le livre, 95 photos de personnages narquois avec le doigt levé, le doigt dit « d'honneur ». Passons. Un de ces personnages arbore un tee-shirt avec l'inscription « Solidarité avec les militants d'Action Directe ». Apologie d'assassins !

Nique la France, c'est aussi le rap du sieur Zaïdou : « Nique la France » y cible « les Français de souche », « le petit con de gaulois de souche », les « beaufs », en un mot, « les blancs ».

Je suis avec notre avocat Jérôme Triomphe, Vivien Hoch et son frère Quentin et de courageuses adhérentes de l'AGRIF. Mais l'ultra-gauche « antiraciste », « anti-impérialiste », « anticolonialiste », « pro-palestinienne », « contre l'oppression des femmes » est venue en nombre. Je cite ces dénominations car ce sont celles que vont sans cesse invoquer les témoins de Nique la France et leur avocat Henri Braun. Vu le nombre des keffiehs arabes, il devait sans doute y avoir hier une tempête de sable sur Paris. Mais je ne m'en étais pas aperçu !

Le procès va durer six heures, dont une demi-heure environ pour nous qui avons porté plainte, et le reste, pour l'essentiel, pour la défense de *Nique la France*, dans laquelle on peut hélas inclure la prise de parole de madame le procureur Annabelle Philippe (oui, je parle encore ainsi, n'acceptant pas l'atroce féminisation des titres qui sont du genre neutre et s'en portaient bien, plus élégamment dans le génie de notre langue).

La présidente, **madame Sirdé**, m'invitera à m'exprimer sur notre

plainte, courtement et uniquement sur les questions. Qu'est-ce que j'entends par « Français de souche » ? Je lui réponds que ce sont les poursuivis qui emploient ce concept. Je dénonce autant que j'en ai le temps leur vieille ficelle dialectique marxiste-léniniste consistant à opposer un soi-disant bloc « de noirs, d'arabes et de musulmans », « les réprimés », les « discriminés » aux « blancs », les « dominateurs », les « colonialistes », les « racistes ».

Comme si d'ailleurs, madame, tous les noirs et tous les arabes étaient musulmans ! Comme si tous les musulmans se sentaient opprimés par la France ! Je lui exprime l'indignation de nos adhérents Français patriotes d'origine africaine ou maghrébine devant cette dialectique de guerre civile.

La salle gronde, ça ne nous impressionne pas.

L'avocat des « niqueurs », auquel j'ai déjà eu à faire à Toulouse, me pose le même genre de questions que précédemment avec sa kolossale finesse. Je les évoquerai un peu plus longuement dans Reconquête. Ici je ne conserve que celle-ci : « Etes-vous un nostalgique de l'Algérie Française ? » Ma réponse : « N'ayant pas vécu en Algérie, ce n'est pas le mot qui convient. Mais il y a en Algérie avec son régime de dictature et de corruption, beaucoup de monde à regretter l'Algérie Française. Et notamment des centaines de jeunes qui à Bône, à Oran, ont été condamnés à des années de prison pour avoir en effet scandé « Algérie Française », exprimant ainsi leur exaspération, leur révolte contre ce que la nomenklatura de la momie Bouteflika a fait de leur pays. Et j'en profite pour faire encore une fois l'éloge du grand Bachaga Boualem et de tous les musulmans, harkis et autres, génocidés pour leur amour de la France.

Nique la France a prévu une grosse salve de cinq témoins. Tous auront en commun d'évoquer que la réaction de cette admirable marque s'est produite au moment de l'affreux débat sur l'identité nationale, voulu par un pouvoir dégoulinant de racisme : celui de Nicolas Sarkozy, de Brice Hortefeux et des autres, rappelant les années les plus noires de notre histoire. À les entendre, somme toute, Sarko, c'était quasiment Hitler et Hortefeux une sorte de Goebbels !

— **Madame Lagorgette**, professeur de linguistique, a versé au dossier de la défense un rapport de cinquante-trois pages à grand renfort de mots de sa science (métonymie, chiasme,

etc...)). Elle explique le concept « d'injures de solidarité », « qui construit un camp contre l'autre ». Certes ! Mais « niquer », ce n'est pas un mot du jargon que l'on sait. Pour cette dame, il provient de la vieille expression française « faire la nique ».

– Professeur de sciences politiques à l'université d'Evry, **Olivier Lecour-Grandmaison** va déverser une très longue tirade de haine, sans nuance aucune, contre la France colonialiste. Tout a été abominable dans notre système d'exploitation, dans les horreurs perpétrées par nos soldats et d'abord Bugeaud. Le regard de ce prof est fixe, impitoyable, son élocution évoque celle des commissaires politiques et célèbres procureurs communistes. Style Boudarel.

– **Christine Delfy**, directrice honoraire au CNRS, a passé sa vie à étudier les luttes émancipatrices des femmes, des peuples colonisés. Elle évoque la guerre d'Algérie « qui continue, avec les rapatriés qui l'ont transportée en France ! » (sic !) Son exécration des pieds-noirs est immense. Que ne vit-elle en Algérie ?

– Et voici **Maurice Rajsfus**, journaliste juif d'extrême-gauche d'origine polonaise (pas très bien vu tout de même dans la communauté) qui vient raconter l'abomination du racisme dans la police qui continue depuis Papon, depuis Vichy, cette police où l'on entend sans cesse éructer du « sale arabe ! ». Sentant qu'il va trop loin, il se reprend, précise qu'il n'attaque pas tous les policiers, mais les 35 % au moins de racistes. !...

– Enfin, au tour encore d'une opprimée de cette France horrible qu'il faut niquer : **Rockhaya Dialo**, journaliste à RTL et à Médiapart. Elle aussi va développer que l'on ne saurait mettre sur le même plan le racisme ordinaire, « structurel » de la majorité oppressive et celui, certes regrettable mais épisodique, circonstanciel, du révolté qui peut se laisser aller à dénigrer le « sale blanc ».

Dans sa plaidoirie, Jérôme Triomphe s'efforcera, point par point, de revenir à l'objet du procès, ces mots d'incitation à la haine dont on a pu encore tragiquement vérifier qu'ils n'étaient pas anodins. Non, il n'est pas innocent de faire par la photo l'éloge des tueurs d'Action Directe !

Il fait mouche en citant les appels incendiaires pas si anciens de certains rappeurs contre Charlie-Hebdo. Il conclut

sa plaidoirie sur un texte d'Houria Bouteldja, avertissant que si les blancs ne se rallient pas tout de suite à son antiracisme, « demain il sera trop tard, demain tous devront payer ! ».

L'avocat **Henri Braun**, militant d'extrême-gauche, avocat de la défense qui parle donc en dernier, prendra tout son temps, sans qu'on puisse l'interrompre pour répliquer à ses énormités, à ses mensonges et à ses fantaisistes allégations.

Étalant vaniteusement sa pseudo-culture historique dans d'incroyables mélis-mélos, il va mener un double réquisitoire contre la France et contre l'humble rédacteur de ces lignes. Il peut, selon le droit de l'avocat en plaidoirie, proférer à peu près n'importe quoi. En pareil cas, je m'efforce de rester « zen ». J'y arrive car cela fait partie du combat.

Par moments, ce qu'il raconte m'amuse, voire me ravit car c'est tout de même m'honorer que de me faire en vrac complice ou nostalgique de Vercingétorix, de Godefroy de Bouillon, des croisades, de l'Ancien Régime, des chouans, de l'aventure coloniale, de l'Algérie Française. Il prend un moment, ce salopard qui nous jettera sans risque un « je vous emmerde » (que je lui retourne sans difficulté) pour rappeler que pour lui comme pour dame Bouteldja et le camarade Bouamama, Dien-Bien-Phu fut une victoire ! Une victoire des décolonisés contre le colonisateur français. Et au diable bien sûr, pour le camarade léniniste Braun, la Bouteldja et Bouamama, le sort des centaines de milliers de victimes du communisme et des peuples d'Indochine livrés au pire.

On me posait ce matin la question de savoir si nous étions sortis abattus de ces heures de lynchage idéologique. Moins que jamais ! Car plein de notre mépris pour toute cette vieille engeance gauchiste de trahison et qui joue la victimisation alors qu'avec mesdames Taubira, Belkacem et les autres, et tout le gouvernement, et toute la médiacrassie, et toute la culturocrassie, elle est au pouvoir.

1. : On me communique les pétitions circulant contre l'AGRIF, avec toute la vociférosphère de tous les témoins pré-cités, les Olivier Besancenot, Eva Joly et autres. Ça me met de bonne humeur. Et je me verse un coup de Brouilly.

Ce soir, à 18 h, mon émission sur Radio-Courtoisie. Ça va décoiffer !

CONDAMNATION DE RIPOSTE LAIQUE

Pourquoi Pascal et Pierre ont le devoir d'aller en cassation



Nous avons reçu, par notre avocat, Maître Karim Ouchikh, les premiers attendus du procès contre nos deux amis, Pascal et Pierre. Avant de les commenter, et d'expliquer en quoi ils sont d'une gravité extrême, nous tenons d'abord, au nom de toute la rédaction, à remercier du fond du cœur tous ceux qui, par leurs dons, leurs encouragements, leurs soutiens, nous ont littéralement submergés depuis quinze jours.

Grâce à eux, avec encore quelques dons supplémentaires la semaine qui vient, non seulement les finances de Riposte Laïque auront les moyens de faire face à ce procès, mais aussi à celui de quelques autres qui se profilent (Christine, Josiane, Caroline), ce qui n'aurait pas été le cas sans ce formidable élan de solidarité.

Grâce à eux, Riposte Laïque pourra continuer à animer des initiatives, comme celle du prochain 9 juillet, sur la place de la Mairie de Paris, où, avec Résistance Républicaine, nous appellerons les Parisiens à protester contre l'infâme commémoration du ramadan par Hidalgo et sa clique.

Grâce à eux, nous pourrons, dès la prochaine rentrée de septembre, et jusqu'à la fin de l'année, éditer de nouveaux ouvrages, qui feront beaucoup causer, nous en sommes certains, et que nous proposerons à nos lecteurs.

Sans connaître les attendus du jugement, nous avons déjà annoncé, malgré le coût très élevé de l'opération (environ 5 à 6.000 euros) notre volonté de nous pourvoir en cassation, tant

le fait que Pascal et Pierre doivent acquitter la somme de 21.200 euros, auxquels le tribunal a encore ajouté 240 euros de frais de procédures, nous paraissaient insupportable.

Mais en ayant lu les premiers attendus de ce véritable procès en sorcellerie, nous pensons que c'est encore plus grave que ce que nous avions envisagé, et entendons, dans cet édit, le démontrer méthodiquement.

Nous vous ferons grâce des quinze pages, qui résument le procès du 2 février 2012, devant la 17^e chambre correctionnelle de Paris, et les premières sanctions infligées par les juges Claude Civarelo, Marie Mongin, Alain Bourla (qui officia également lors du procès contre Renaud Camus et Jacques Philarchein), avec les réquisitoires du procureur Chauvelot.

De même, nous vous ferons grâce de tous les détails du deuxième procès, devant la Cour d'Appel de Paris, le 5 mars 2014, et des nouvelles sanctions infligées à nos amis par les juges Sophie Portier, François Reygrobellet, Sophie-Hélène Château, et des réquisitoires du ministère public représenté par Fabienne Goget, substitut général.

✖ Nous nous contenterons de vous présenter six extraits de ces attendus, qui vous montreront la gravité de ce verdict, et ce qu'il implique.

Nous allons d'abord montrer le rare mépris du tribunal pour l'ensemble des témoignages qu'ont fournis, les 2 février 2012 et 5 mars 2014, onze personnes (Oskar Freysinger, René Marchand, Myriam Picard, Ahmed Ghlamallah, Stéphane Schinazi, Bernard Dick, Anne Zelensky, Elisabeth Lalesart, Ghislaine Dumesnil, Alain Dubos et Fatiha), qui ont parlé, avec beaucoup de dignité, parfois d'émotion, des réalités quotidiennes, et validé, par leurs témoignages, la réalité des écrits de Pierre et Pascal.

✖ Le tribunal n'y a vu que des « pétitions de principe sans effet sur la définition des éléments constitutifs des condamnations... » Autrement dit, la réalité n'a aucune importance, elle doit s'effacer devant le déni, et surtout devant l'interprétation tendancieuse des lois !

Ce premier passage est déjà, en lui-même, fort inquiétant. Il conditionne la critique licite d'une religion à la manière d'évoquer ceux qui pratiquent ce culte. Remarquons le passage

« commentaires ou d'exhortations à inciter le lecteur à concevoir ou à nourrir un sentiment de rejet... » La marge de manœuvre est étroite, pour ne pas dire impossible. On va surtout constater, par la suite, les graves conséquences que cela implique.

✖ Cela commence à s'aggraver. Résumons le propos. Si vous citez les propos d'Erdogan ou de Boumedienne, vous « contribuez à nourrir un sentiment de rejet des musulmans par la communauté française.

✖ Et cela continue, de manière encore plus précise ! Quand Pascal décrit, reprenant un texte de René Marchand, la stratégie de conquête des disciples de l'islam, le tribunal ose affirmer, pour condamner l'auteur, que le lecteur ne pourra, encore une fois, que « nourrir un sentiment de rejet » vis-à-vis de cette communauté ! Remplacez musulman pour communiste ou fasciste, et vous constaterez que notre justice se comporte comme des tribunaux d'exception interdisant, comme dans des régimes totalitaires, la critique du dogme dominant.

✖ Dans la continuité, ce passage est également épouvantable, et marque très clairement la fin de la liberté d'expression et du droit de critiquer l'islam. Plus personne ne peut écrire, comme le fait régulièrement notre ami Salem Ben Ammar, la vérité sur les connivences entre le nazisme et l'islam, sous peine d'être accusé « d'accentuer, de propos délibéré, les réactions de rejet de celui qui lit le texte », et donc condamné, à cause de l'article 24-8 sur la liberté de la presse (sic !).

Nous aurions pu citer tous les dix-huit autres considérants, qui sont aussi épouvantables. Si ce jugement, inique, faisait jurisprudence, ce sont tous les auteurs, tous les sites, tous les apostats de l'islam, comme Pascal, Salem, Hamid, Zohra, Hamdane et tous ceux qui écrivent sur Riposte Laïque qui se retrouveraient, selon le bon plaisir d'associations antiracistes ou musulmanes, traînés devant les tribunaux et lourdement condamnés, comme Pascal et Pierre.

Résumons ce verdict. L'islam n'est pas une religion désincarnée. Donc, derrière l'islam, il y a les musulmans. Donc, quand vous écrivez que l'islam est une religion de conquête, vous nourrissez un sentiment de rejet de la part des Français à l'encontre des membres de cette communauté. Donc

vous êtes coupables, et serez condamnés lourdement.

Naturellement, chacun a compris que ce verdict ne s'appliquera, en France, que contre ceux qui critiquent l'islam, et absolument pas à l'encontre de ceux qui ridiculisent la religion catholique, ou attaquent les athées. C'est un verdict de soumission aux lois d'islam qui vient d'être rendu, d'où la décision de Pascal et de Pierre de ne pas accepter ce verdict.

Certes, les nouvelles venues de la Cour de cassation ne sont guère rassurantes. D'abord, cette juridiction a donné raison à la voilée, contre la directrice de la crèche Baby-Loup, ce qui est gravissime au niveau des entreprises privées, livrées sans défense à l'offensive des soldates d'Allah et de leur voile. Mais en outre, nous avons appris que Bertrand Louvel, qui a défendu le voile intégral devant la mission parlementaire présidée par André Gerin (où notre ami Pascal Hilout avait témoigné) vient d'être nommé premier président de cette institution suprême de notre justice. Guère rassurant...

<http://ripostelaique.com/bertrand-louvel-defenseur-du-voile-integral-nomme-premier-president-de-la-cour-de-cassation.html>

Malgré tout, malgré tout cela, Pascal et Pierre sont plus convaincus que jamais qu'ils ne peuvent s'arrêter à mi-chemin, et que, s'il faut aller jusque devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, il faudra le faire.

Il en va de la défense de la liberté d'expression, du refus de la réintroduction du délit de blasphème, et surtout, plus largement, du refus de la charia, telle que l'expliquait remarquablement Alain Wagner, commentant une décision de la cour de cassation.

http://www.youtube.com/embed/_Y7RqfNUN0g

Grâce à vous, ils auront les moyens de mener ce combat indispensable à la défense des libertés publiques. Encore merci.

POUR AIDER RIPOSTE LAIQUE

Il vous suffit de cliquer, en haut

à gauche de notre site, pour effectuer un paiement paypal sur le compte de Riposte Laïque Suisse.

<http://ripostelaique.com/nous-aider>

Si vous préférez nous faire parvenir des chèques, envoyez-les à Riposte Laïque, BP 10001, 78570 Chanteloup.

Vous pouvez souscrire à un abonnement mensuel de 5 euros, ou plus (en haut à droite de notre site).

<https://www.paypal.com/cgi-bin/webscr>

Vous pouvez enfin acheter nos livres, pour les faire connaître ou les offrir. C'est grâce à leur vente que nous avons pu, jusqu'à ce jour, financer nos actions

**militantes et aider notre site à
avoir les moyens de fonctionner.**

<http://ripostelaïque.com/acheter-nos-livres>

**Chèques à Riposte Laïque, BP 10001,
78570 Chanteloup**

Nous comptons sur vous...